

MINI-STAGES

Pour les collégiens de 4^{ème} vers la 3^{ème} de l'Enseignement Agricole
Pour les collégiens de 3^{ème} vers la Seconde Professionnelle Agroéquipement
vers la Seconde Services Aux Personnes et Aux Territoires

L'accueil en mini-stage se déroule du 6 Janvier au 28 Mai 2025 (voir tableau ci-dessous)

La convention vous sera transmise dès réservation de la date de mini-stage.

| Filière d'accueil | | Dates possibles |
|--|--------------------------------|--|
| 3^{ème} EA | Journée complète (Vendredi) | Vendredi 10/01 - 17/01 - 24/01 - 31/01 - 07/02 - 14/02 - 14/03 - 21/03 - 28/03 - 04/04 - 11/04 - 16/05 - 23/05 |
| Seconde professionnelle AGROEQUIPEMENT | Demi-journée (Mercredi) | Mercredi matin 08/01 - 15/01 - 22/01 - 29/01 - 05/02 - 12/02 - 12/03 - 19/03 - 26/03 - 02/04 - 09/04 - 16/04 - 07/05 - 14/05 - 21/05 - 28/05 |
| Seconde SERVICES AUX PERSONNES ET AUX TERRITOIRES | Journée complète (Mardi) | Mardi journée 07/01 - 14/01 - 21/01 - 28/01 - 04/02 - 11/02 - 11/03 - 18/03 - 25/03 - 01/04 - 08/04 - 15/04 - 06/05 - 13/05 20/05 - 27/05 |

Réservation mini stage

Vous pouvez vous adresser au LPA par téléphone ou par mail en complétant les coordonnées demandées ci-dessous à nous renvoyer à lpa.mugron@educagri.fr

Nom Prénom de l'élève :

Adresse Code postal Ville :

Téléphone:

Collège d'origine :

Date souhaitée * :

Souhaite participer à un mini-stage en classe de : (cocher la case)

- 3^{ème} EA**
- Seconde professionnelle AGROEQUIPEMENT**
- Seconde SERVICES AUX PERSONNES ET AUX TERRITOIRES**

MINI-STAGES

Pour les collégiens de 4^{ème} vers la 3^{ème} de l'Enseignement Agricole
Pour les collégiens de 3^{ème} vers la Seconde Professionnelle Agroéquipement
vers la Seconde Services Aux Personnes et Aux Territoires

L'accueil en mini-stage se déroule du 6 Janvier au 28 Mai 2025

Ceux-ci sont organisés sur une journée ou une demi-journée contenant en grande partie des cours sur les matières professionnelles. Les horaires sont à confirmer en fonction des dates et des filières, l'amplitude horaire est prévue dans la convention.

Accueil

Le stagiaire se rend à l'accueil du LPA le jour du stage, puis il se rend à la vie scolaire où il sera pris en charge par un personnel et les délégués qui le guideront durant la journée de stage. A la fin de la journée le stagiaire et la famille seront reçus par la CPE ou la TFR Vie Scolaire ou le Proviseur pour faire un bilan.

Horaires

Mardi 8h15 - 12h30 et 13h35 - 17h40
Mercredi 8h15 - 12h20
Vendredi 8h15 - 12h20 et 13h35 -16h40

Matériel

Les élèves devront se munir si possible du matériel suivant :

En 3^{ème} (jardin) et 2^{nde} AE (atelier) : des chaussures de sécurité ou bottes et d'une combinaison de travail.

En SAPAT d'une blouse blanche (TP cuisine et soin)

Convention

La convention est à retourner par l'établissement d'origine par courrier ou par mail au moins 10 jours avant la date du stage.

Elle prévoit la prise en charge du repas, par le LPA de MUGRON, qui doit être coché dans la convention.

Les dates d'accueil possibles sont confirmées par téléphone auprès de la de la TFR Vie Scolaire (Mme NOLIBOIS) ou de la Conseillère Principale d'Education (Mme MIRANDE).

La convention doit être accompagnée d'une fiche santé qui sera fournie en annexe.

**La Provisseure du LPA de Chalosse – MUGRON
Florence PARRAT**